

continuaient leur genre de polémique au profit d'une dynastie que je n'honore d'avoir servie, mais dont je ne veux plus, parce que la France n'en veut plus, je suspendrai le *Constitutionnel* sans plus d'embarras que j'ai suspendu le *Lampion*. La république est encore dans ses langes; elle est trop faible pour résister aux journalistes de l'opposition; quand elle aura grandi, vous aurez carte blanche pour l'attaquer."

## AUTRICHE

### EMEUTE SANGLANTE A VIENNE.

Les troubles qui viennent d'avoir lieu dans la capitale de l'Autriche sont en petit la répétition de ceux qui ont ensanglanté Paris pendant les fatales journées de juin. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets. La *Gazette de Vienne* expose d'abord que les ouvriers, au lieu de faire des travaux utiles pour le gouvernement qui les payait, ne faisaient rien en réalité et enlevaient ainsi aux ouvriers laborieux le goût du travail. Dans ces circonstances, le ministre des travaux publics jugea nécessaire de diminuer le salaire des ouvriers.

Le 21 août, jour où la mesure devait recevoir son exécution, une masse énorme d'ouvriers se réunissait dans l'attitude la plus menaçante. La commission communale convoqua la garde nationale et fit avancer des canons. Les groupes se dispersèrent, et la tranquillité parut rétablie.

Mais, le 23, les rassemblements se renouvelèrent plus inquiétants encore, et une collision eut lieu. Bientôt une véritable bataille s'engagea entre les ouvriers d'une part, et de l'autre la garde nationale jointe à la garde municipale.

Battus une première fois, les ouvriers s'étaient dispersés dans le parterre, après avoir laissé un assez grand nombre de morts et de blessés, lorsque vers cinq heures du soir de nombreux attroupements se formèrent à l'issue de la rue de Thabor. La lutte recommença plus vive et plus sanglante. Une partie des ouvriers s'étaient fortifiés dans une île du Danube, on voyait passer des voitures pleines de morts et de blessés.

On parlait de l'arrivée prochaine à Vienne des généraux Radetzky, Windisch-Graetz et Jellachich. Ce serait à ce triumvirat militaire que l'empereur confierait le soin de purger sa capitale du républicanisme, et d'assurer les bases de la monarchie constitutionnelle.

Le combat a duré jusqu'à la nuit.

La tranquillité a été rétablie le 24. Le nombre des ouvriers blessés est de 100, morts, 6.

L'empereur a accordé une amnistie à toutes les personnes impliquées depuis le mois de mars dans les mouvements révolutionnaires du Tyrol Oriental.

Les domaines du prince de Metternich ont été saisis par l'état.

—Le premier numéro d'un journal, la *Bouche de fer*, a paru ce matin, 25. Quelques heures après son apparition, il a été saisi en vertu d'un ordre émané du pouvoir exécutif. Les scellés ont été apposés sur la presse qui a servi au tirage de ce numéro.

—Parmi les pièces du second volume de l'enquête se trouve un document assez curieux sur le petit groupe de représentants qui a essayé de ressusciter dans l'Assemblée la *Montagne* de la Convention.

Il paraît que ces représentants forment entre eux une petite franc-maçonnerie jacobine, qui se recrute par intimidation et sur présentation d'un affidé.

Tous ne sont pas admis à l'honneur de ses délibérations et de son intimité. MM. Etienne Arago, par exemple, Edgard Quinet, Xavier Durrieu, sont soumis au régime de quarantaine.

—Le gouvernement anglais vient d'ordonner des précautions contre l'invasion du choléra à bord des navires de la marine royale, et fait disposer deux vaisseaux de la ligne le *Benbow* et le *Devonshire*, pour recevoir les marins qui seraient atteints du fléau.

—On écrit de Vienne: "Les rédacteurs des journaux républicains le *Courier des Etudiants* et le *Suns-Culotte*, MM. Buchheim, Falcke et Blumberg, ont été arrêtés. Les étudiants ont tenté de les délivrer; mais le rabbin Manheimer et le prêtre catholique Fuster fournirent caution pour les inculpés, et ils furent mis en liberté. On les porta en triomphe à l'université."

—Après une longue et vive discussion, la seconde chambre des états-généraux de Hollande a adopté à une forte majorité le projet de loi qui, en consacrant le principe de la représentation nationale émanant des élections directes, ouvre aux affaires du pays une nouvelle voie constitutionnelle.

—Les nouvelles d'Alexandrie sont remplies de détails sur la marche du choléra en Egypte. On y signale la bénignité relative du fléau, comparé à ce qu'il fut en 1831. Beaucoup de guérisons parmi les Européens attaqués, une mortalité considérable parmi les noirs et la basse classe indigène, tels sont les caractères saillants de la statistique actuelle. Ibrahim-Pacha s'est embarqué avec ses enfants, et est parti pour Rhodes.

—Le Saint Père a nommé ministre de la guerre M. Gaspard de Latour, général de brigade, commandant les deux régiments étrangers au service des états pontificaux.

—On lit dans le *Globe* de Londres du 21, que cette ville a été trois jours occupée militairement. Les constables sont consignés dans leurs maisons de garde. Ces mesures dureront tant qu'on craindra un mouvement de la part des charlistes.

—On écrit du Puy (Haute-Loire): "Plusieurs candidats se présentent pour remplacer à l'Assemblée nationale le commandant de Charbonnel, victime des sanglantes journées de juin: ils appartiennent tous au parti modéré et conservateur. Ce sont: MM. le général Rulhières, Fay de Latour-Maubourg, Charles Calmar de Lafayette, fils de l'ancien député de ce nom, et M. Pabbé Armand de Charbonnel. Ce dernier devant compléter, dans le sanctuaire de la législation, le nombre de douze membres ecclésiastiques, paraît devoir être soutenu par le clergé et avoir des chances de succès."

## Chronique religieuse.

—A l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la cathédrale de Cologne, les habitants de cette ville ont adressé au Pape une adresse pour lui exprimer combien ils seraient heureux s'ils pouvaient espérer que Sa Sainteté honorât la fête de sa présence; mais n'osant croire à un tel

honneur, ils la prient de daigner accorder la bénédiction apostolique à la solennité et à la ville de Cologne. On dit que cette adresse est un vrai chef-d'œuvre d'art et de calligraphie. Elle se compose de plusieurs feuillets ornés d'arabesques du plus beau travail. Sur d'autres pages sont reproduites en miniature les vues de toutes les églises paroissiales de Cologne. Deux très-bons artistes ont été occupés pendant six mois à ce travail.

—Nous apprenons avec une vive satisfaction que, dans le compte qui vient d'être rendu à la 2<sup>e</sup> chambre du royaume des Pays-Bas des intentions du gouvernement quant à la révision de l'acte constitutionnel, cette chambre a déclaré sa volonté que le placet *regium* soit immédiatement supprimé, et que l'enseignement catholique soit déclaré entièrement libre lorsque ces deux clauses seront inscrites dans la constitution révisée. L'Eglise catholique au royaume des Pays-Bas se trouvera donc mancipée du pouvoir politique.

—M. Pabbé Faivre, de château-des-Près, ancien directeur au séminaire de Lons-le-Saulnier, et supérieur-général des missions, à Macao, après quinze ans d'apostolat dans la Chine, a été rappelé en France pour cause de maladie; il est arrivé depuis quelques jours à Lons-le-Saulnier.

—M. Pabbé Néron, de Bornay, élève du séminaire de Lons-le-Saulnier, après avoir étudié pendant deux ans la langue chinoise au séminaire des missions-étrangères, à Paris, s'est embarqué le 7 de ce mois pour les missions du Ton-King.

—Le clergé algérien a été autorisé à porter la barbe; déjà plusieurs prêtres et les trapistes de Staouli ont profité de cette autorisation.

—On lit dans une correspondance de Saint-Petersbourg du 22 juillet: "Je puis vous donner des renseignements positifs sur les nouveaux évêques que le Saint-Père vient de préconiser dans son dernier consistoire pour la Russie. Ces choix sont bons, deux surtout sont excellents. Ces deux évêques, qui promettent à l'Eglise de Russie un meilleur avenir, sont Mgr, Holowinski et Mgr, Dorowski. Le diocèse de Wilna peut aussi espérer un bon évêque dans la personne de Mgr, Zylinski."

Un avis du Bureau des terres de la Couronne, en date du 16, de septembre courant, annonce qu'à compter du 3 de novembre prochain, les terres du Township de Bagot, dans le comté du Saguenay, seront offertes en vente à un *chelin* l'acre. S'adresser à JOHN KANE, *éc.*, Grand Baie, Saguenay. L'octroi des dites terres sera fait aux conditions suivantes:—

1. Toute personne qui, au 15 juillet, 1848, était de bonne foi établie sur un lot de terre, y avait défriché six acres, ou bâti une maison habitable, aura droit d'en obtenir Patente, en payant, d'ici au premier Janvier 1850, le prix ci-haut mentionné; le contenu de chaque lot ne devant pas excéder cent acres.

2. Les acheteurs futurs devront payer comptant, et mettre en culture un dixième de la terre vendue, dans les quatre années qui suivront la date de la vente, et ne pourront obtenir de titres que lorsqu'ils auront rempli cette condition.

3. Le Gouvernement, en adoptant un